



Appel à candidatures pour le développement de la Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie (RAAC)

Dossier de candidature

2020



Contexte :

Poursuivant son engagement en faveur de l'efficacité du système de santé et l'amélioration de la prise en charge chirurgicale, l'ARS Grand Est s'est engagée en faveur du développement de la Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie (RAAC) et lance une seconde vague d'accompagnement.

La réhabilitation améliorée après chirurgie consiste à proposer aux patients un ensemble de mesures pré, per et postopératoires, destinées à réduire l'agression et le stress liés au geste chirurgical et à améliorer la récupération postopératoire. Le rétablissement rapide des capacités physiques et psychiques ainsi que la réduction significative de la mortalité et la morbidité ont pour conséquence la réduction des durées d'hospitalisation et in fine les besoins en capacités d'hébergement. Ce mode de prise en charge participe donc du « virage ambulatoire », axe fort de la stratégie nationale de santé et du projet régional de santé 2018-2022.

Malgré de nombreuses publications et recommandations, la RAAC reste insuffisamment implémentée dans les établissements du Grand Est et le potentiel de diffusion de ces pratiques reste important. Aussi, l'ARS Grand Est a souhaité proposer aux services de chirurgie de la région un dispositif d'accompagnement afin de mettre en place des programmes de réhabilitation améliorée. Cet appel à candidature constitue la deuxième vague d'accompagnement en Grand Est.

Objectifs et champ de l'appel à candidatures :

Le dispositif que nous vous proposons est sous forme de « **compagnonnage** ». Par spécialité, les services de chirurgie dits « **candidats** » volontaires qui souhaitent s'engager dans le développement de RAAC seront accompagnés par des services dits « **référents** » ayant une pratique avancée de la RAAC.

1. Les **services candidats** seront doublement accompagnés :
 - par les services référents : appui technique, retour d'expérience, conseils, protocoles par spécialité ;
 - par une société de conseil : appui méthodologique pour la conduite de projet, adaptation des protocoles aux spécificités des services, suivi et évaluation de l'implémentation effective, actions correctives selon les résultats obtenus.
2. Les **services référents** : acceptent de partager leur expérience d'implémentation de la RAAC et accompagnent un groupe de 3 à 4 services candidats de la même spécialité. Ils seront dédommagés du temps dégagé pour la démarche.

Les disciplines et actes chirurgicaux concernés par cet accompagnement sont :

- Chirurgie orthopédique : prothèse totale de hanche, prothèse totale de genoux, prothèse totale épaule ;
- Chirurgie digestive : chirurgie colorectale ;
- Chirurgie urologique : prostatectomie et néphrectomies ;
- Chirurgie cardiaque ;
- Chirurgie gynécologique : hystérectomie, mastectomies ;
- chirurgie bariatrique ;
- chirurgie du rachis : hernie discale ;

La démarche vise à élaborer un chemin clinique en s'appuyant sur les protocoles existants, notamment ceux de l'association GRACE (Groupe francophone de Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie). Toutefois, l'absence de protocole n'est pas bloquant dans la mesure où le groupe pourra développer son propre chemin clinique avec l'appui du consultant et du service référent pour sa spécialité.

Le présent appel à candidatures vise à recruter des services candidats et référents. Il s'adresse à l'ensemble des établissements de la région ayant une activité chirurgicale qu'ils soient publics ou privés. Un même établissement peut proposer la candidature de plusieurs services pour l'une ou l'autre des modalités.




Un nombre de 3 ou 4 services minimum est nécessaire pour constituer un groupe et lancer la démarche. En conséquence, si le nombre de candidats dans une spécialité n'est pas suffisant pour former un groupe à l'échelle régionale, l'ARS se réserve le droit de ne pas lancer un accompagnement sur les spécialités concernées.

La réunion de lancement de la démarche se tiendra le 28 avril 2020 à Nancy.

Vous trouverez en pièces jointes à ce dossier les fiches de candidature pour chacune de ces modalités (modalité #1 Candidats ou modalité #2 référents)

Pour chaque service, une fiche de candidature doit être remplie et retournée, avant le **04/03/2020** à l'adresse suivante : ars-grandest-dqpi@ars.sante.fr

Pièces jointes :

Fich de candidature modalité #1 candidats	 AAC_candidats.docx
Fich de candidature modalité #2 référents	 AAC_referents.docx  Diagnostic_organisati onnel_RAAC.xlsb

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.ars.grand-est.sante.fr

